

REUNION DU 12 FEVRIER 2016
20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., SCHMIT Martial, LOSSON Johanna.

Membres absents : REINERT Laurence.

1) COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2015 présentant un excédent de clôture de 191 966,48€

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 présentant un excédent de clôture de 191 966,48€

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2015

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 203 170.55€
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 11 204.07€
- Constate que le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 40 400 €. Il en résulte donc un déficit de 51 604.07€.
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 51 604.07€ et d'émettre un titre de recette au compte 1068. L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit 151 566.48€ sera repris en report à nouveau créditeur au budget primitif 2016 compte 002.
-

4) CONTRATS D'ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal décide de confier à la Sté Commard de Holling l'entretien de :

- L'aire de jeux pour un montant de 2167.25 euros TTC
- Des abords de la chapelle pour un montant de 331.56 euros TTC
- De l'aire d'accueil, de l'accès au lotissement et du fossé en bordure de route pour un montant de 2541.24 euros TTC.
- Du cimetière pour un montant de 600.06 euros TTC
- De prunus à la sortie du village pour un montant de 540 euros TTC

5) CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2016 à l'Entreprise LAUER de Merten pour un montant de 309.60 euros TTC.

6) PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCPB POUR LA PERIODE 2016-2020.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

7) DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE- signature de la convention de fonds de concours avec la CCPB.

M. le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2015 actant l'adhésion de principe de la commune au schéma de financement du projet prévu par la CCPB. Afin de permettre le versement du fonds de concours

pour le déploiement du réseau fibre optique, il ya lieu maintenant d'autoriser officiellement le maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPB.

Afin que la CCPB n'ait aucun problème de calendrier pour recevoir la subvention du Conseil Départemental de la Moselle et contracter l'emprunt nécessaire au financement du projet, le versement du fonds de concours est prévu sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'autoriser le maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPB
- 2) De prévoir l'inscription des crédits correspondants au chapitre 204 (section d'investissement-dépenses) – article 2041513 (subventions d'équipement versées au groupement à fiscalité propre de rattachement pour un projet d'intérêt national) sur les exercices 2016 à 2018.
- 3) D'amortir le fonds de concours versé sur une durée de 30 ans, considérant le projet d'intérêt national comme le prévoit l'instruction comptable M14.
- 4) D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

8) RAPPORT ANNUEL ORDURES MENAGERES

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel de la Communauté de communes du Pays Boulageois sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014. Appelé à en délibérer, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport tel qu'il est présenté.

9) SUBVENTION FOYER RURAL

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2000 euros au foyer rural de Velving-Valmunster.

10) TRAVAUX RUE DES FONTAINES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Sté SMTPF d'un montant de 12385.08 euros TTC pour des travaux de voirie, d'assainissement, et la création des réseaux d'eau et des réseaux secs rue des fontaines.

11) EXTENSION RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Le Conseil Municipal accepte le devis de ERDF d'un montant de 3130.61€ pour des travaux d'extension du réseau électrique rue des Fontaines.

12) REPRISE PONT CHEMIN DES ETANGS

Le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL BECKER de Anzeling d'un montant de 928.08€ TTC pour la pose d'une canalisation d'assainissement et d'une tête d'aqueduc chemin des étangs.

13) EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DU MOULIN.

Le Conseil Municipal accepte le projet d'extension du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales rue du moulin. Il charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet. Il donne pouvoir au Maire de signer tous les documents utiles et lui demande de déposer un dossier de demande de subvention.

14) DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Suite à la délibération engageant les travaux d'extension des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement rue du Moulin, le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Boulageois est compétente en matière d'assainissement. A ce titre, le Maire propose de lui déléguer

*la maîtrise d'ouvrage et l'ensemble des travaux par le biais d'une convention ad hoc.
la Communauté de Communes du Pays Boulageois refacturera l'intégralité des études et travaux à la
commune.*

*L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire de signer la
convention de délégation de maîtrise d'ouvrage citée ci-dessus*

Lu et approuvé :